

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 17 MARS 2021**

Ouverture de l'assemblée du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 17^e jour du mois de mars 2021 à 19 h 30 par visioconférence.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Michaël BERGERON	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Marc-André GOSSELIN	Maire d'Aston-Jonction
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Laurent MARCOTTE	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M ^{me} Ginette NADEAU	Mairesse par intérim de Pierreville
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

Absences motivées :

M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
M. Julien BOUDREAULT	Maire de Grand-Saint-Esprit

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, et M. Martin Croteau, directeur des services techniques, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des délibérations du Conseil des maires du 17 février 2021
- 1.4 Adoption des délibérations du Comité administratif du 10 mars 2021
- 1.5 Documents reproduits
- 1.6 INVITÉ(E)S :
 - ~~1.6.1 Pôle d'économie sociale~~
~~(M^{me} Chantal Tardif, directrice générale)~~
 - 1.6.2 Corporation de développement communautaire de Nicolet-Yamaska *15 minutes*

2. PROJET DU FONDS DE DEVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE – FDST

3. AFFAIRES COURANTES

- 3.1 Entente des services d'accompagnement en prédémarrage des projets d'économie sociale avec le Pôle d'économie sociale pour 2021
- 3.2 Parc écotouristique de l'Île Moras – Offre de service pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité
- 3.3 Dépôt d'une demande de subvention pour le projet « Bonification du réseau de vélos en libre-service » dans le cadre du programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS) du ministère du Transport du Québec (MTQ)

- 3.4 Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec
- ~~3.5 Plan de développement des compétences 2021~~
- 3.6 Adoption du règlement 2021-01 visant à modifier le règlement 2020-01 fixant la tarification des biens et services de la MRC
- 3.7 Dépôt et adoption du rapport annuel d'activités de sécurité incendie pour l'année 2020 (MRC et municipalités) et le sommaire « Plan de mise en œuvre pour l'année 1 » de ses municipalités
- 3.8 Renouvellement de la politique culturelle - Autorisation de signature d'une entente avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
- 3.9 Entente de financement Place aux jeunes Nicolet-Yamaska

4. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

- 4.1 Séance de travail – Plan de main-d'œuvre
- 4.2 Formation de la FQM pour les nouveaux élu(e)s
- 4.3 Formation sur les technologies vertes
- 4.4 Rapports des présidents de comités
 - 4.4.1 Comités internes
 - 4.4.1.1 Comité de suivi PDZA (17 février 2021)
 - 4.4.1.2 Comité sécurité publique (23 février 2021)
 - 4.4.1.3 Comité aménagement durable et environnement (24 février 2021)
 - 4.4.1.4 Comité stratégique (25 février 2021)
 - 4.4.1.5 Comité d'investissement (16 février, 25 février et 9 mars 2021)
 - 4.4.1.6 Comité consultatif agricole (16 mars 2021)
 - 4.4.2 Comités externes
- 4.5 Suivi du FARR / Table des MRC
- 4.6 Jour de la Terre – Conférence À vos frigos!

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 7.1 Aménagement-forêt
- 7.2 Cours d'eau et carrières-sablières
 - 7.2.1 Résolution abrogeant l'acte d'accord du cours d'eau Concession du Petit St-Esprit

8. DEMANDES D'APPUI

- 8.1 Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska – Souper gastronomique

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, Mme Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

1.2

2021-03-066 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ajout des points suivants :

- 7.1.1 Dépôt et approbation des recommandations du Comité consultatif agricole (CCA) du 16 mars 2021

- 7.1.2 Adoption du règlement 2020-09 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Nicolet-Yamaska, afin de d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables (18^e modification)
- 8.2 Support au Groupe « UNIS POUR LA FAUNE »
- 9.1 Nouvelles du Gal Art | Culture Centre-du-Québec
- 9.2 Hausse des matériaux de construction

CONSIDÉRANT le retrait des points suivants :

- 1.6.1 Pôle d'économie sociale
(M^{me} Chantal Tardif, directrice générale)
- 3.5 Plan de développement des compétences 2021

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-067

1.3

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 17 FÉVRIER 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 17 février 2021 a été transmis aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 17 février 2021 ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 FÉVRIER 2021

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 10 février 2021 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin, ce 17 mars 2021.

1.5

DOCUMENTS REPRODUITS

Sans objet.

1.6

INVITÉ(E)S

1.6.1

M^{ME} CHANTAL TARDIF – PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

1.6.2

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE NICOLET-YAMASKA

M. Frédéric Roy et M^{me} Geneviève Beauchamps présentent aux membres du Conseil des maires le projet Panier local solidaire, qui a été déposé et accepté par la Corporation de développement communautaire de Nicolet-Yamaska et la Corporation de développement communautaire de Bécancour afin de combattre l'insécurité alimentaire et apporter des solutions sur le territoire.

Une rencontre de consultation sera organisée avec des élus intéressés afin de développer une solution concrète et durable.

2.0

PROJET DU FONDS DE DEVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE – FDST

Sans objet.

3.0

AFFAIRES COURANTES

3.1

2021-03-068

ENTENTE DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN PRÉDÉMARRAGE DES PROJETS D'ÉCONOMIE SOCIALE AVEC LE PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE POUR 2021

CONSIDÉRANT l'importance que représentent les retombées issues de l'activité des entreprises d'économie sociale pour notre collectivité ;

CONSIDÉRANT la décision de la MRC de maintenir une offre de services d'accompagnement en prédémarrage pour les entreprises d'économie sociale ;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC d'établir des partenariats avec les organismes disposant d'une expertise en matière de développement économique ;

CONSIDÉRANT l'expertise du Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec dans l'accompagnement et le support aux entreprises d'économie sociale ;

CONSIDÉRANT l'offre du Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec pour des services d'accompagnement et de soutien de promoteurs en prédémarrage pour des projets d'économie sociale, faisant partie intégrante de la présente entente ;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska le protocole d'entente « Offre de services d'accompagnement en prédémarrage » avec le Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec au montant de 10 000 \$ pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2

2021-03-069

PARC ÉCOTOURISTIQUE DE L'ÎLE MORAS – OFFRE DE SERVICE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a compétence en matière de d'information et de développement touristique ;

CONSIDÉRANT que le développement d'un parc à vocation écotouristique sur l'Île Moras figure parmi les priorités de développement touristique de la MRC ;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet nécessite des analyses préalables et une planification détaillée ;

CONSIDÉRANT l'expertise et l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'octroyer le mandat de réalisation d'une étude de pré faisabilité pour le développement du parc écotouristique de l'île Moras à Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant de 34 500 \$ (plus les taxes applicables), et d'autoriser le directeur général de la MRC à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Il est également résolu de puiser les sommes nécessaires dans le poste budgétaire « Mise en œuvre – Plan de développement touristique ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3

2021-03-070

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET « BONIFICATION DU RÉSEAU DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE VÉLOS EN LIBRE SERVICE (OVLIS) DU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska s'est engagée déployer un réseau de vélos en libre-service dans neuf (9) municipalités de son territoire en 2022 ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du *Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS)* du MTQ ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite déposer le projet « Bonification du réseau de vélos en libre-service » à ce programme pour étendre le réseau à l'ensemble des municipalités du territoire ;

Il est proposé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska s'engage à participer au projet « Bonification du réseau de vélos en libre-service » et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS)* du MTQ ;

QUE la préfète, M^{me} Geneviève Dubois, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Michel Côté, sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4

2021-03-071

ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES AVEC HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un financement de 50 000 \$ pour l'implantation d'un réseau de 16 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec développe et exploite un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques (connu sous le nom « Circuit électrique ») ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite établir un partenariat avec Hydro-Québec pour déployer le réseau de bornes pour véhicules électriques sur son territoire ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'accepter l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec et d'autoriser M. Michel Côté, directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, à signer l'entente et à procéder à l'achat des bornes de recharge pour véhicules électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5

ADOPTON DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

3.6

2021-03-072 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-01 VISANT A MODIFIER LE RÈGLEMENT 2020-01 FIXANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MRC

CONSIDERANT que la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec*, à l'article 244.2, permet aux municipalités de prévoir par règlement, que tout ou partie de ses biens, services et activités, soient financés au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné, conformément à l'article 445 du code municipal lors de la séance régulière de ce Conseil tenue 17 mars 2021 ;

CONSIDERANT que le présent règlement abroge le règlement précédent, soit 2020-01 ;

Il est proposé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et il est unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le règlement 2021-01 modifiant le règlement 2020-01 relativement à la tarification des biens et services de la MRC de Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7

2021-03-073 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2020 (MRC ET MUNICIPALITÉS) ET LE SOMMAIRE « PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE 1 » DE SES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que conformément au paragraphe 1 de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, c. S-3.4), la MRC de Nicolet-Yamaska a, en collaboration avec les municipalités et en conformité avec les politiques établies par le ministre de la Sécurité publique, établi un schéma de couverture de risques déterminant les objectifs de protection contre les incendies pour l'ensemble de son territoire et les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs ;

CONSIDERANT que le premier schéma de couverture de risques de la MRC est entré en vigueur le 21 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques devait être révisé conformément à l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie ;

- CONSIDÉRANT** qu'en 2019, la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté par règlement 2019-07 un schéma de couverture de risques révisé sur son territoire qui a été approuvé par les seize (16) municipalités ;
- CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques révisé est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 suite à l'avis délivré par la ministre de la Sécurité publique le 21 octobre 2019 ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska et les municipalités ont mis en œuvre des actions figurant dans le schéma de couverture de risques révisé ;
- CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, chaque autorité locale ou régionale et chaque régie intermunicipale chargée de la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action du schéma doit, dans les trois (3) mois suivants la fin de leur exercice, adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport de leurs activités en matière de sécurité incendie pour l'exercice précédent et leurs projets en matière de sécurité incendie pour l'année à venir ;
- CONSIDÉRANT** qu'un rapport sur les activités de sécurité incendie pour l'année 2020 et les projets de sécurité incendie pour l'année 2021 a été préparé pour être soumis au ministre de la Sécurité publique ;

Il est proposé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le Rapport annuel 2020 Sécurité Incendie de la MRC et de le déposer au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-074 3.8 RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (UQTR)

- CONSIDÉRANT** que l'actuelle politique culturelle de la MRC a été adoptée par ce Conseil le 20 décembre 2001 ;
- CONSIDÉRANT** qu'une politique actualisée permettra de renouveler nos stratégies de développement culturel et de mieux nous harmoniser avec celles du ministère de la Culture et des Communications ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC a déjà fait des approches avec l'UQTR pour un mandat de renouvellement de politique culturelle en collaboration avec la MRC de Bécancour ;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service de 60 000 \$, taxes incluses, faite par le département d'études en loisir, culture et tourisme de l'UQTR afin de procéder au renouvellement des politiques culturelles des MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour ;
- CONSIDÉRANT** que chacune des MRC aura une section qui lui sera propre afin d'assurer la prise en compte des caractéristiques propres à chaque territoire ;
- CONSIDÉRANT** que cette action se déploiera sur deux (2) ans, soit de 2021 à 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'Entente de développement culturel de Nicolet-Yamaska 2021-2023 prévoit un projet de ce type avec un budget total de 30 000 \$ provenant pour 60 % du ministère de la Culture et des Communications et pour 40 % de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour a prévu pour ce projet, le montant total de 30 000 \$ dans sa propre Entente de développement culturel ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général de la MRC à signer cette entente avec l'UQTR et tout autre document s'y rattachant, de procéder à toutes les dépenses utiles et nécessaire pour mener à terme ce projet, en autant que les dépenses de la partie concernant la MRC de Nicolet-Yamaska ne dépassent pas le montant total de 30 000 \$, taxes incluses, qui devra être pris dans le budget prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9

2021-03-075

ENTENTE DE FINANCEMENT PLACE AUX JEUNES NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT le projet Place aux jeunes MRC Nicolet-Yamaska mis en place par le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Nicolet-Bécancour ;

CONSIDÉRANT les services offerts dans le cadre de Place aux jeunes en accompagnement individuel de jeunes diplômés de 18-35 ans dans le but de leur faire découvrir ou redécouvrir la région, pour développer des réseaux de contacts et pour préparer leur avenir dans la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT la demande d'accompagnement nécessaire pour le même type de services pour les nouveaux arrivants de plus de 35 ans ainsi que les personnes immigrantes ;

CONSIDÉRANT les résultats attendus de cette entente sont la participation aux activités de recrutement dans les salons d'emploi et d'immigration, les journées carrières des établissements d'enseignements ainsi que les séjours exploratoires pour faire la promotion des entreprises et de la MRC de Nicolet-Yamaska comme milieu de vie ;

CONSIDÉRANT que l'attraction de main-d'œuvre et l'augmentation de la population sont des priorités pour la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'accepter cette résolution et d'autoriser M. Michel Côté, directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, à signer l'entente de financement Place aux jeunes Nicolet-Yamaska tel que proposée et de verser un montant de 5 000 \$ à partir du compte « 02-621-70-900 » du budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

4.1

SÉANCE DE TRAVAIL – PLAN DE MAIN-D'ŒUVRE

La MRC a confié un mandat à la firme Pro-Gestion, visant à identifier les besoins en ressources humaines des municipalités et les opportunités de mises en commun, dans un contexte de spécialisation croissante et de rareté de main-d'œuvre. Ce travail, réalisé en collaboration avec les directions générales, a fait l'objet d'un rapport qui sera présenté par les consultants lors de la prochaine séance de travail prévue le 14 avril 2021 à 19 h 00.

4.2

FORMATIONS DE LA FQM POUR LES NOUVEAUX ELU(E)S

Le directeur général confirme les formations qui seront données par la FQM pour les nouveaux élu(e)s.

Formation 1 : **Le comportement éthique (obligatoire)**
Date : 27 novembre 2021

Formation 2 : **Les rôles et les responsabilités des élu(e)s**
Date : 22 janvier 2022

Formation 3 : **La gestion financière municipale**
Date : 30 avril 2022

Formation 4 : **Maîtrisez vos dossiers municipaux**
Date : 15 octobre 2022

Les directeurs généraux doivent communiquer à la MRC les noms des nouveaux élu(e)s avec le choix des formations afin de planifier ces rencontres.

4.3

FORMATION SUR LES TECHNOLOGIES VERTES

La MRC a conclu un partenariat avec la firme Groupé afin d'offrir une formation aux élus et directions générales en leur présentant un portrait global sur les technologies vertes. Cette formation aidera à concrétiser le projet Signature innovation sur les infrastructures écologiques.

4.4

RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

4.4.1

COMITÉS INTERNES

4.4.1.1

COMITÉ DE SUIVI PDZA

M. Mathieu Lemire, président du Comité de suivi PDZA, fait un bref résumé de la rencontre du 17 février 2021.

4.4.1.2

COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Raymond Noël, président du Comité sécurité publique, fait un bref résumé de la rencontre du 23 février 2021.

4.4.1.3

COMITÉ AMÉNAGEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

M^{me} Denise Gendron, présidente du Comité aménagement durable et environnement, fait un bref résumé de la rencontre du 24 février 2021.

4.4.1.4

COMITÉ STRATÉGIQUE

M. Mario Lefebvre, président du Comité stratégique, fait un bref résumé de la rencontre du 25 février 2021.

4.4.1.5

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

M. Raymond Noël, président du Comité d'investissement, fait un bref résumé des rencontres du 16 février, 25 février et 9 mars 2021.

4.4.1.6

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

M. Raymond Noël, président du Comité consultatif agricole, fait un bref résumé de la rencontre du 16 mars 2021.

4.3.2

COMITÉS EXTERNES

M^{me} Denise Gendron, représentante à l'Agence forestière des Bois-Francs (AFBF) et de l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) fait un bref résumé de leurs dernières rencontres.

4.4

SUIVI DU FARR / TABLE DES MRC

M^{me} Geneviève Dubois, préfète, mentionne que la prochaine rencontre de la Table des MRC est prévue le 19 mars 2021.

4.5

JOUR DE LA TERRE – CONFÉRENCE À VOS FRIGOS!

Le Jour de la terre organise une conférence « À vos frigos » le 20 avril 2021 à 19 h 00 et les citoyens de Nicolet-Yamaska ont été sélectionnés pour y assister. Le sujet de la conférence est sur le gaspillage alimentaire.

5.0

AFFAIRES FINANCIÈRES

Sans objet.

6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

7.0

DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

7.1

AMÉNAGEMENT-FORÊT

7.1.1

2021-03-076

DÉPÔT ET APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 16 MARS 2021

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif agricole (CCA) souhaite faire un suivi de ses travaux auprès des membres du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que la dernière rencontre du 16 mars 2021 ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil d'accepter le dépôt et les recommandations du procès-verbal de la rencontre du CCA tenue en date du 16 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-077 7.1.2
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA, AFIN DE D'ACCORDER UNE DÉROGATION AUX NORMES RELATIVES AUX ZONES INONDABLES (18^E MODIFICATION)

- CONSIDÉRANT** le schéma d'aménagement et de développement révisé portant le règlement 2010-07 qui est entré en vigueur le 19 mai 2011 et que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de le modifier ;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Nicolet-Yamaska ;
- CONSIDÉRANT** une dérogation en zone inondable pour un immeuble à Nicolet ;
- CONSIDÉRANT** que l'article 12.4.8 du document complémentaire au SADR donne la possibilité de recourir à une procédure de dérogation, pour certains projets situés en zone inondable ;
- CONSIDÉRANT** qu'une demande, en vertu de cet article a été effectuée pour une infrastructure de protection (muret) contre les inondations ;
- CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions du SADR, le Comité d'aménagement durable et environnement (CADE) a fait des recommandations au Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska quant à l'effet d'accorder la demande de dérogation ;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska a accordé ladite demande de dérogation de par la nature du projet, lequel satisfait aux critères de recevabilité contenus au SADR ;
- CONSIDÉRANT** que l'avis de motion donné le 16 décembre 2020 ;

Il est proposé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil de déposer le règlement et également le document justificatif qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter, advenant la modification du schéma, à son plan d'urbanisme, à son règlement de zonage, de lotissement ou de construction, à l'un ou l'autre de ses règlements prévus à l'article 116.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2
COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

2021-03-078 7.2.1
RÉSOLUTION ABROGEANT L'ACTE D'ACCORD DU COURS D'EAU CONCESSION DU PETIT ST-ESPRIT

- CONSIDÉRANT** la demande de déverbalisation de la tête du cours d'eau Concession du Petit St-Esprit déposée par M. Gilles Beauchemin dans la municipalité de Sainte-Monique ;
- CONSIDÉRANT** l'acte d'accord concernant le cours d'eau Concession du Petit St-Esprit adopté le 30 août 1951 ;
- CONSIDÉRANT** l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. chapitre C-47.1; en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006) qui définit les cours d'eau sous juridiction exclusive d'une MRC ;

- CONSIDÉRANT** l'article 25 du règlement 2018-02 de la MRC de Nicolet-Yamaska, adopté en fonction de cet article 103 de la Loi sur les compétences municipales, qui exclut la compétence d'une MRC les fossés de drainage qui satisfont l'ensemble des trois (3) exigences suivantes :
- ces fossés sont utilisés aux seules fins de drainage et d'irrigation ;
 - ces fossés n'existent qu'en raison d'une intervention humaine ;
 - la superficie de leur bassin versant est inférieure à 100 hectares ;
- CONSIDÉRANT** que la section du cours d'eau Concession du Petit St-Esprit sur le lot P-172 répond aux trois (3) exigences d'exclusion des cours d'eau sous la compétence de la MRC selon l'article 25 du règlement 2018-02 et de la Loi sur les compétences municipales ;
- CONSIDÉRANT** que les propriétaires limitrophes de ce fossé de drainage ont été contactés ;
- CONSIDÉRANT** qu'un acte d'accord concernant un cours d'eau ne peut être modifié mais seulement abrogé en vertu de l'article 248 de la Loi sur les compétences municipales ;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'abroger l'acte d'accord concernant le cours d'eau Concession du Petit St-Esprit adopté le 30 août 1951 ainsi que les règlements, procès-verbaux ou actes d'accord incompatibles et/ou antérieurs avec la présente résolution afin de tenir compte de la Loi ;
- CONSIDÉRANT** que le cours d'eau Concession du Petit St-Esprit aura dorénavant son origine à la ligne séparatrice des lots P-172 et 171, se dirige en direction nord-ouest en traversant les lots 171 et 170 dans la municipalité de Ste-Monique, traversant les lots 140, 139, 141 à 146 dans la Ville de Nicolet, pour se jeter dans un cours d'eau naturel passant sur les lots 147, 149 et 151 et aller se jeter dans la rivière Nicolet ;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'abroger l'acte d'accord concernant le cours d'eau Concession du Petit St-Esprit situé dans la municipalité de Sainte-Monique et la Ville de Nicolet ainsi que les règlements, procès-verbaux ou actes d'accord incompatibles et/ou antérieurs à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

DEMANDES D'APPUI

8.1

FONDATION SANTÉ BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA – SOUPER GASTRONOMIQUE | SOIRÉE BÉNÉFICE

la demande de financement présentée par la Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska pour l'achat de billets pour son activité bénéfice annuelle qui se tiendra le 17 avril 2021 ;

La MRC achète six (3) paires de billets à 130 \$ chaque billet pour la soirée bénéfice de Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska le 17 avril 2021.

8.2

SUPPORT AU GROUPE « UNIS POUR LA FAUNE »

Des informations supplémentaires ont été demandées en lien avec la demande d'appui de *Mes Municipalités de St-Léonard d'Aston, de Ste-Perpétue et de ma MRC* à « UNIS POUR LA FAUNE » avant de prendre position.

9.0

AFFAIRES NOUVELLES

9.1

NOUVELLES DU GALART | CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC

L'événement reconnaissance du milieu culturel centricois GalArt aura lieu le 25 mars 2021 en formule virtuelle.

9.2

HAUSSE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Les membres du Conseil conviennent que des démarches soient faites auprès de la Fédération des municipalités et l'Union des municipalités afin de partager les préoccupations des municipalités aux instances gouvernementales sur les impacts de cette hausse des matériaux de construction.

10.0

2021-03-079

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt et une heures (21 h 00).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**PRÉFETE
GENEVIEVE DUBOIS**

Signatures



**SECRETAIRE-TRESORIER
MICHEL CÔTÉ**